

Le mot du président



Louis Landrot, Président de Sauvegarde Sud-Morvan

Des nouvelles favorables au premier trimestre

Dans la lettre de janvier, je vous annonçais une année 2022 « dangereuse » en raison de l'avancement des projets des promoteurs, en particulier Voltalia et TotalEnergies. En réalité, ce premier trimestre a été fertile en nouvelles favorables à notre combat pro-environnement et anti-éolien. Nous ne les avons pas encore médiatisées ; vous en avez la primeur dans la rubrique « Actualités » ci-après.

Lors de notre Assemblée Générale du 11 mars dernier, les résolutions ont été votées à l'unanimité des présents. Cliquez sur [ce lien](#) pour accéder au compte-rendu et sur [ce lien](#) pour accéder au rapport du Président (sous forme d'une présentation Power Point). Le Conseil d'Administration est inchangé :

- **Président : Louis LANDROT**
- **Trésorier : Hugues PIGNOT**
- **Secrétaire : Jean-Pierre NOURRY**
- **Administrateurs : Anne-Marie Roy, Henri Amagat, Denis Bretin, Jean-Pierre Goudier**

Merci à tous pour votre confiance renouvelée.

Actualités : Des rapports importants pour notre Sud-Morvan

1. **La LPO vient de sortir un rapport ([cliquez sur ce lien](#)), écrit avec Olivier Léger (Escargot Voyageur)**

Ce rapport reprend les quatre années d'observations d'oiseaux migrateurs faites par SSM, conjointement avec NPSM, à Marly-sous-Issy et dans d'autres lieux de Bourgogne.

C'est une reconnaissance par la LPO du sérieux du travail qui a été réalisé par nos spécialistes et nos observateurs bénévoles.

La LPO démontre l'existence d'un couloir de migration en Sud-Morvan et recommande de « préserver les couloirs de migration de tout aménagement important susceptible de dégrader leur fonctionnalité ».

Même si ce n'est qu'un avis, il va être difficile au Préfet et aux promoteurs de ne pas en tenir compte, d'autant plus que le SRADDET (Schéma Régional) préconise aussi de ne pas mettre d'éoliennes dans les couloirs de migration.

2. **L'étude paysagère de Bibracte est enfin publiée**

Vous vous en souvenez peut-être, une étude de l'influence paysagère des éoliennes sur le site de Bibracte avait été lancée en 2018 par la DRAC et la DREAL. Après de longs mois de discussion, cette étude vient d'être publiée par la DREAL.

Vous la trouverez en cliquant sur le lien ci-dessous.

<https://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/aire-d-influence-paysagere-aip-du-grand-site-de-a9404.html>

L'étude met en évidence une zone d'exclusion des éoliennes dans laquelle se trouvent tous les projets que nous combattons directement : Tersainly, Grury, Marly, Montmort ([Voir page 277 du rapport](#))

Nota : la carte du rapport est un peu floue ; on peut aussi se référer à [la carte de la page 116](#).

Même si l'étude n'est pas prescriptive, le Préfet et les promoteurs vont devoir en tenir compte, vu l'enjeu de Bibracte, classé Grand Site de France.

On pourrait même affirmer qu'un promoteur comme TotalEnergies qui prétend appliquer une politique de Responsabilité Sociétale et Environnementale devrait dès maintenant abandonner de lui-même ses projets de Grury et Tersainly.

3. **Les éoliennes de la Chapelle-au-Mans tuent des espèces protégées**

Le promoteur VSB Energies Nouvelles doit faire chaque année un suivi environnemental des impacts des éoliennes. Nous sommes en possession des deux rapports 2020 ([cliquez ici](#)) et 2021 ([cliquez ici](#)).

Ils démontrent que des dizaines d'espèces protégées (oiseaux et chauve-souris) sont tuées chaque année par les éoliennes de la Ch-au-M.

Nous avons écrit en février au Préfet de Saône-et-Loire pour dénoncer cette illégalité ; sans réponse de sa part, nous intenterons une action en justice.

Que se passe-t-il en France ?

Après le sondage du CRECEP de juin 2021 réalisé en Bourgogne Franche-Comté, un nouveau sondage a été réalisé en mars dernier par Sites et monuments (ex-SPPEF) au niveau national.

Vous découvrirez en particulier que 61% des Français sont favorables à un moratoire sur les implantations d'éoliennes terrestres en France.

Le sondage montre aussi que 92% des personnes interrogées souhaitent que la distance minimale entre les éoliennes et les habitations soit au moins 1.000m.

Le pourcentage est sensiblement le même que celui du sondage de juin 2021 en BFC.

[Cliquez sur ce lien.](#)

Ce qu'il faut savoir :

**Loïk Le Floch-Prigent affirme dans le journal Le Monde :
« La multiplication des énergies intermittentes est le
problème, pas la solution »**

Dans un article virulent, il dénonce les « erreurs à répétition » de l'Allemagne dans le domaine énergétique, ainsi que la trahison des Allemands qui sont allés négocier seuls en mars dernier pour récupérer du Gaz Naturel Liquéfié (GNL) au Qatar.

[Voir article du 05 avril.](#)

Nous avons besoin de vos cotisations 2022

Cette année, nous allons multiplier les actions en justice :

- contre les illégalités des projets de Marly et Grury (en cours),
- contre les illégalités de la Convention entre Cressy/Somme et TotalEnergies (lancé),
- contre l'exploitation illégale des éoliennes de la Chapelle-au-Mans (probable).

Nous avons besoin de votre soutien et de vos cotisations

- Cotisation simple : 5€
- Cotisation de soutien : 25€

N'hésitez pas à aller sur le site pour un règlement par virement ou par Carte Bleue ou à envoyer un chèque à :

Sauvegarde Sud-Morvan
14 avenue du Dr Dollet
58170 LUZY

Un grand merci d'avance

Joyeuses fêtes de Pâques !

SAUVEGARDE SUD-MORVAN

association loi de 1901

14, avenue du Docteur Dollet 58170 – LUZY

Pour plus de renseignements, nouscontacter@sauvegardesudmorvan.org